

MOUVEMENT 2026
VAGUE 2 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL
POSTES ECOLE INCLUSIVE

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 2	Vendredi 6 février 2026	Du vendredi 6 au jeudi 19 février 2026 (17h00)	Du lundi 23 au vendredi 27 février 2026	Vendredi 6 mars 2026

Ces dates sont susceptibles de changer.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (**sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM** - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** (**indiquer dans l'objet du mail le poste demandé**) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

Liste des postes proposés

POSTES		ETABLISSEMENTS	FICHE
ENSEIGNANT EN EREA ET COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'INTERNAT	1	IEN – ECOLE INCLUSIVE	1
ENSEIGNANT REFERENT	4	Secteur 2: CLG ARNAUT DANIEL RIBERAC Secteur 12: CLG JEAN ROSTAND MONTPON MENESTEROL Secteur 15: CLG OLYMPE DE GOUGE VELINES Secteur 16: CLG JULES FERRY TERRASSON LAVILLEDIEU	2

FICHE POSTE DU ENSEIGNANT EN EREA ET COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'INTERNAT

Description du poste :

L'enseignant spécialisé en Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) exerce une mission à double dimension : enseignement spécialisé et coordination pédagogique de l'internat éducatif. **Il assure 12 heures d'enseignement devant élèves, adaptées aux besoins éducatifs particuliers, 9 heures de coordination pédagogique** dédiées au pilotage, à l'animation et à l'organisation du service de l'internat et 2h de coordination et de synthèse. Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, directeur de l'EREA, et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur Ecole Inclusive, il assiste le chef d'établissement dans ses fonctions de responsable du service d'internat éducatif. Garant de la cohérence du projet d'internat avec le projet d'établissement, il veille à contribuer à un accompagnement éducatif structurant et complémentaire des enseignements. Il travaille en étroite collaboration avec le CPE, dans une logique de complémentarité des missions, ce dernier demeurant responsable du suivi de la vie scolaire, du climat scolaire et de la gestion des absences, tandis que le coordonnateur de l'internat intervient spécifiquement sur les dimensions pédagogiques et éducatives propres à l'internat.

À ce titre, il :

- Conçoit et met en œuvre des situations d'apprentissage différenciées, prenant en compte les difficultés scolaires, les besoins éducatifs particuliers et le rythme des élèves.
- Inscrit son enseignement dans une logique de parcours, en lien avec les projets individualisés et le projet d'établissement.
- Participe à l'évaluation des acquis des élèves et à la construction de leur projet personnel, scolaire et professionnel.
- Travaille en articulation avec les autres enseignants et les équipes éducatives afin d'assurer la cohérence des apprentissages entre les temps scolaires et éducatifs.

Le coordonnateur pédagogique de l'internat inscrit son action dans une démarche de projet visant à concevoir, conduire et évaluer le projet d'internat éducatif, en cohérence avec le projet d'établissement.

Il est :

- Garant du bon fonctionnement pédagogique et éducatif de l'internat, de la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves et de l'articulation avec les autres services de l'établissement.
- Chargé de veiller à la cohérence des actions éducatives menées à l'internat et à leur complémentarité avec les enseignements dispensés en classe.

Dans le cadre de ses missions de coordination, il :

- Il inscrit son action dans une démarche de projet visant à concevoir, conduire et évaluer le projet d'internat éducatif. Il est le garant du bon fonctionnement de ce service, de son inscription dans le cadre du projet d'établissement et de son articulation avec les autres services de l'établissement : enseignement, vie scolaire, santé scolaire et services généraux.
- Il anime et coordonne l'équipe d'internat dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement. Il s'assure de la bonne organisation de l'accompagnement éducatif et pédagogique proposé aux élèves : cohérence des projets entre eux, gestion des emplois du temps, organisation matérielle, suivi et évaluation.
- Organise l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves internes : cohérence des projets, organisation matérielle, suivi et évaluation des actions.

- Construit, avec l'équipe, la programmation des activités éducatives proposées aux élèves et en assure le suivi.
- Il est en contact avec le gestionnaire de l'établissement pour toutes demandes relatives à l'intendance de l'internat éducatif : dépenses courantes, entretien des locaux, demande de travaux, organisation des transports scolaires.

Articulation et complémentarité avec le CPE

Le coordonnateur pédagogique de l'internat travaille en étroite collaboration avec le CPE, dans une logique de complémentarité des rôles :

- Le CPE conserve la responsabilité du suivi de la vie scolaire, du respect du règlement intérieur, de la gestion des absences, retards, entrées et sorties des élèves, ainsi que du climat scolaire global.
- Le coordonnateur de l'internat intervient spécifiquement sur la dimension pédagogique et éducative de l'internat, la structuration des temps éducatifs et la cohérence des projets proposés aux élèves internes.

Le coordonnateur assure le suivi éducatif des élèves, relations avec les familles et partenaires

- Il développer une relation éducative de proximité avec les élèves internes, fondée sur l'écoute, la disponibilité et la prise en compte des situations individuelles.
- Il entretient un lien régulier avec les familles et travailler avec les partenaires extérieurs, en articulation avec l'équipe de direction et les personnels concernés.

Il participe aux réunions de direction, réunions de coordination, réunions de synthèse.

Il prend part aux conseils de classe, aux équipes éducatives et au groupe de prévention du décrochage scolaire.

Il contribue à la réflexion collective sur l'accompagnement des élèves et l'évolution des pratiques éducatives en EREA.

Compétences et qualités requises :

- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Bonne connaissance du profil des élèves relevant de l'enseignement général et professionnel adapté
- Bonne connaissance de l'A.S.H., des techniques d'adaptation, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes
- Connaissance de l'adolescent, des problématiques associées, des réponses appropriées (prévention, autorité, vigilance, valorisation)
- Aptitudes au management, à la conduite d'une équipe
- Sens de la communication et des relations humaines
- Capacités d'analyse, d'anticipation et de discernement
- Réactivité, capacité à prévenir et à gérer les situations de crise
- Maîtrise des outils informatiques

Formation souhaitée :

CAPPEI ou équivalent.

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE :

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme spécialisé. Chargé du suivi des élèves handicapés sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves handicapés.

MISSIONS :

- Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

ACTIONS A CONDUIRE :

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

COMPETENCES ET TITRES REQUIS :

- Titre : Être titulaire du CAPPEI (ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions »)
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'École Inclusive
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- ☐ Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...)

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le service de l'École Inclusive au 05.53.02.84.97